



**TROPHEE CAISSA - PHASE QUALIFICATIVE - VILLANDRY 37
17 SEPTEMBRE 2023
REGLEMENT DU TOURNOI**

ARTICLE 1 : Organisation

A - Organisation générale

Le Trophée CAISSA est un tournoi se déroulant en 2 phases.

Il est ouvert à toutes les joueuses licenciées à la FFE.

La 1^{ère} phase est qualificative. Lors de ces phases départementales et/ou régionales, les joueuses se qualifient pour la phase finale de la façon suivante :

- ✓ 1 joueuse pour moins de 20 participantes
- ✓ 2 joueuses pour 21 à 30 participantes
- ✓ 3 joueuses pour 31 à 40 participantes
- ✓ 4 joueuses pour plus de 40 participantes

Cette phase est organisée en partenariat avec un club ou une association : pour le tournoi de Villandry, voir le point B.

La 2^{ème} phase est une phase finale organisé par :

- Le groupe WOLFANGEL Events
- Le Club du Barreau de PARIS Echecs
- Le Club du Cercle National des Armées

Les concurrentes de cette finale sont, outre les qualifiées des phases régionales :

- Les 2 premières du Trophée CAISSA de l'année précédente
- 3 joueuses titrées françaises (GM, MI, GMF ou MIF)
- 2 joueuses sélectionnées par les organisateurs

Le lieu et la date de la finale sont fixés par les organisateurs. La phase finale se déroule en 9 rondes.

B - Organisation phase qualificative – Villandry 37

Le Club d'échecs d'Avoine organise la phase qualificative du trophée CAISSA pour les joueuses du département 37 et de la région Centre Val de Loire à VILLANDRY le 17 septembre 2023. Cette phase qualificative est également ouverte aux joueuses qui n'auraient accès à un tournoi de ce type dans leur département ou région.

Ce tournoi est mis sous la responsabilité de Mme Jocelyne WOLFANGEL

Adresse de la salle de jeu : Salle de l'Orangerie au Château de VILLANDRY

Contact Téléphonique : 06.32.50.52.71.

Le Comité d'Organisation « Trophée CAISSA » prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Article 2 : Formalités d'inscription :

- Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :
 - o Respecter la « Charte du joueur d'échecs » (affichée à côté du présent règlement).
 - o Fournir les renseignements personnels suivants :
 - Nom et Prénom
 - Fédération représentée et code FFE ou FIDE
 - Classement ELO (national ou international)
 - o S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
 - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : 12 €
 - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : 6 €
- Les joueuses doivent être titulaires à minima d'une licence B de la FFE.
- Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence B
- Seront appariées à la 1^{ère} ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.
- La liste de départ est officiellement close le 15 septembre 2023 à minuit.

Article 3 : Organisation et horaires

- Pointage : Dimanche 17/09/2023 de 9h00 à 9h45.
- Rondes :
 - o 3 rondes le matin : 1^{ère} ronde à 10h00.
 - o 4 rondes l'après-midi : 4^{ème} ronde à 13h45.
- Cérémonie clôture du Tournoi : Dimanche 17/09/2023, vers 17h00

Article 4 : Arbitrage

- Arbitre Principal : M. Noël DAL PRA, arbitre AFO 2 - licence G03739

Article 5 : Règles du jeu et principe d'appariement du tournoi :

- Le tournoi est homologué FFE (N° 59996) et compte pour le classement rapide FIDE/FFE d'Octobre 2023
- Les règles du jeu sont celles du 88ème congrès de la FIDE et adoptées par le bureau de la FIDE.
- L'article A4 de l'annexe A du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera la référence du tournoi.
- Les appariements se font au Système Suisse en 7 rondes, selon les règles C04 du manuel de la Fide.
- Le classement utilisé pour les appariements est le dernier classement rapide publié.
- Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel Papi recommandé par la FFE
- Sont appariées à la 1^{ère} ronde toutes les joueuses qui auront pointé. Les retardataires n'ayant pu pointer seront appariées à la 2^{ème} ronde.

Article 6 : Cadence de jeu

- Les parties se jouent à la cadence Fischer (tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte)
- Pour une partie, sont alloués à chaque personne :
 - o 15min + 5 sec/coup

Article 7 : Comportement durant les rondes

- Avoir une attitude convenable.
- Les moyens électroniques de communications ou capables de suggérer des coups d'échecs sont indésirables dans la salle de jeu. (Ils sont néanmoins tolérés s'ils demeurent dans les sacs et éteints).
 - o Si, dans la salle de jeu il est prouvé qu'une personne possède un tel appareil sur elle, elle recevra un avertissement oral.
 - o Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
 - signifier la perte immédiate de sa partie
 - avec la marque de 0-1 ou 1-0 si la partie était en cours ;
 - avec la marque de OF-1F ou 1F-OF si la partie n'a pas été jouée, car une partie non jouée ne peut être comptabilisée pour le classement ELO.
 - prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
 - o En cas de force majeure, l'utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers une participante, la joueuse incriminée devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.
- L'analyse des parties et le blitz sont interdits dans la salle.
- Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion ...
 - o de l'espace de jeu pour une première remontrance,
 - o de la manifestation en cas de récidive ;
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi sont « non fumeurs ».

Article 8 : Gestion des coups illégaux

- le 2^{ème} coup illégal achevé fera perdre la partie;
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
- Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
- Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la Fide : « Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel. »
- Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

Article 9 : Formalités de fin de partie

- A l'issue de chaque partie, les adversaires :
 - o Remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
 - o Font enregistrer leurs résultats auprès de l'arbitre
 - o Partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante.
- Si aucun résultat n'a été communiqué à l'arbitre, la partie est considérée comme perdue par forfait pour les 2 joueuses

Article 10 : Classement final et Départages en cas d'ex-æquo

- Le classement général est établi :
 - o d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;
 - *Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point*
 - o puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2
 - *Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;*
 - o puis par le cumulatif
 - *Somme des scores progressifs. Après chaque ronde, la joueuse a un score provisoire. Ces scores accumulés donne le total du Cumulatif.*
 - o puis par la performance ELO réalisée.
 - *Moyenne ELO des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance», fonction du score réalisé.*

Article 11 : Récompenses

- La liste des récompenses sera affichée au début de la ronde 4 du tournoi
- Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.


Article 12 : Respect des règles et sanctions

- Quiconque ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné.
- Quiconque se voyant infligé deux avertissements sera exclu du tournoi.
- Ces sanctions seront appliquées par l'arbitre en charge du tournoi
- Toutes les participantes et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 13 : Si vous avez d'autres questions

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

Pour l'arbitre
M. Noël DAL PRA



Pour le comité d'organisation
M. Jocelyne WOLFANGEL

